

Ecole publique Le Bourg à Querrien – Circonscription de Quimper Est
Conseil d'école n°1 – Mardi 13 octobre 2020 (17h50 – 20h00)

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. CADO, Maire de Querrien,
- Mme LE GOFF, adjointe chargée des affaires scolaires,
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- M. DAYOU et M. PEREZ, candidats au poste de Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme BALLAVEN, Mme BOULIC (suppléante), M. COUIC, Mme GHOU, Mme HUBERT, Mme HUG et M. MARTIN, représentants des parents d'élève,
- Mme BOURHIS et Mme LUCAS, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- Mme DELESTRE, Accompagnante d'Elèves en Situation d'Handicap (AESH),
- Mme BOUTET, Mme JASSERAND, M. KERHERVE et M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- Mme LE THOER et Mme QUEMENER, enseignantes de l'école.

Ordre du jour :

1. Représentants des parents d'élèves
2. Approbation du procès verbal du conseil d'école du 30/06/2020
3. Présentation du personnel scolaire
4. Effectifs et répartition des élèves
5. Modalité de vote au conseil d'école
6. Vote du règlement intérieur
7. Les actions pédagogiques de l'école
8. Questions des représentants des parents d'élèves et de la mairie

Nb : Cliquer sur les mots soulignés en bleu pour ouvrir [les liens hypertextes](#) dans le document.

1) Représentants des parents d'élèves

Ordre	Prénom & nom	Classe(s) représentée(s)
1	Marie-Odile HUBERT	Mat/CP bilingue
2	Emilie GHOU	GS/CP
3	Stéphane COUIC	CE1/CE2
4	Isabelle HUG	CM1/CM2
5	Marina BALLAVEN	PS/MS
6	Jean-Marie MARTIN	Elémentaire bilingue
7	Emilie BOULIC	Suppléant(e)
8	Margot COCHET	Suppléant(e)

2) Approbation du [procès-verbal du dernier conseil d'école](#)

Aucune question n'a été transmise.

3) Présentation du personnel de l'école :

Les enseignants



Perrine BOUTET



Marrick
JASSERAND



Yann
KERHERVE



Vincent
LE MOING



Maïna
LE THOER



David
MORGANT



Anne
QUEMENER

Les ATSEM*



Sylvie
BOURHIS



Sophie
LUCAS



Enrick
LE BIHAN

AESH**



Claudie
DELESTRE

* ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

** AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation d'Handicap (anciennement Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS))

4) Effectifs et répartition des élèves

L'effectif de l'école, à ce jour, est de 115 élèves. Une élève de CP monolingue a changé d'école, pour raison familiale, deux semaines après la rentrée des classes. Quatre autres élèves sont inscrits en TPS monolingue et seront scolarisés en janvier 2021 (scolarisation différée).

✓ Répartition par classe :

Enseignants	Classe	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Anne QUEMENER	TPS-PS-MS	1	6	8							15
Vincent LE MOING Maïna LE THOER	GS-CP				10	3					13
Yann KERHERVE Maïna LE THOER	CE1-CE2						13	12			25
David MORGANT	CM1-CM2								15	12	27
Marrick JASSERAND	Maternelle CP Bilingue		4	4	8	5					21
Perrine BOUTET	Elémentaire Bilingue						3	5	3	3	14
TOTAL											115

5) Modalités de vote au conseil d'école

Le conseil d'école a choisi le vote à main levée pour l'année scolaire à venir.

6) Vote du règlement intérieur

- Nombre de votants : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 13

7) Les actions pédagogiques de l'école

- Bilan financier 2019/2020 du compte OCCE de l'école :

Solde au 31/08/2020 : 2 014,49 €

Bilan financements OCCE - Projets 2019/2020

Dépenses

Intitulé	Somme	mat. bilingue	élém. Bilingue	PS-MS	GS-CP	CE1-CE2	CM1-CM2	Collectif
Dépenses PS/MS	42,27			42,27				
Adhésion OCCE	258,10							258,10
Abonnements classe <i>Ecole des loisirs</i>	111,00							111,00
Dépenses PS/MS (livres musée Pont-Aven)	63,20			63,20				
Abonnement école Réseau Canopé	60,00							60,00
Achat matériel musique (Fuzeau)	532,43							532,43
Achat gants jardinage	59,50							59,50
Dépenses projet inter-filière (GS/CP et mat/CP bilingue)	25,90	12,95			12,95			
Dépenses PS/MS	48,08			48,08				
Projet quinzaine des langues (mai 2018)	14,30							14,30
Pot conseil d'école	29,41							29,41
Dépenses classe élém bilingue (CD)	22,00		22,00					
Achat ustensil cuisine + ingrédients	20,13				3,23			16,90
Dépenses classe élém bilingue	81,48		81,48					
Dépenses classe élém bilingue	12,13		12,13					
TOTAL	1 379,93 €	12,95 €	115,61 €	153,55 €	16,18 €	0,00 €	0,00 €	1 081,64 €

Les dépenses des classes correspondent à l'achat de petits matériels de manipulation, d'ingrédients pour la confection de recettes ou des produits d'animalerie (nourriture, paille).

Actions OCCE (2019-2020)

	Dépenses	Recettes	Bénéfices
Chocolats de Noël	2 675,92 €	3 628,35 €	952,43 €
Photos collectives	612,85 €	824,00 €	211,15 €
Terracycle (gourdes)	0,00 €	64,00 €	64,00 €
TOTAL	3 288,77 €	4 516,35 €	1 227,58 €

Pour être en conformité avec l'obligation de neutralité commerciale, selon les recommandations de l'OCCE, l'équipe pédagogique ne poursuivra pas l'action de vente de chocolats de Noël.

➤ Présentation des parcours pédagogiques 2020-2021 :

Les différents projets spécifiques à chaque classe ne sont pas développés pendant le conseil d'école. Ils ont toutefois été présentés aux parents d'élèves lors des réunions de rentrée, ou le seront prochainement.

Les projets impulsés l'année dernière n'ont pas pu aboutir du fait des conditions sanitaires, l'équipe enseignante a donc fait le choix de les reconduire pour cette année scolaire afin de pouvoir les finaliser.

◆ Projets liés au parcours Citoyen :

- **Labellisation « École en Démarche globale de Développement Durable » (E3D) :** l'objectif pour l'année à venir sera de poursuivre l'engagement pris dans cette démarche de labellisation, et peut-être viser l'obtention du niveau 2 si les conditions sont réunies. Pour plus d'information, cliquer [ici](#).

◆ Projets liés au parcours Artistique et Culturel :

- **Partenariat avec la bibliothèque municipale** certains mardis de l'année : la réflexion engagée les années précédentes se poursuit afin de réaliser des projets en lien avec les programmes lors des déplacements à la bibliothèque. L'objectif de cette démarche est de permettre à ces temps d'apprentissage d'être plus bénéfiques pour les élèves.
- **« Dis-moi ton livre »** en partenariat avec Quimperlé Communauté et la bibliothèque de la commune.
- **Projets inter-filières (axe 3 du projet d'école) :** poursuivre les échanges entre les classes des filières monolingue et bilingue autour d'activités en lien avec la culture bretonne ([exemples d'activités réalisées l'année dernière](#)).

◆ Projets liés au parcours EPS :

- **Activités aquatiques** à l'Aquapaq de Scaër pour les classes de GS/CP et CE1/CE2 (les élèves bilingues sont intégrés à leurs niveaux) : l'objectif pour les élèves du cycle 2 est d'atteindre le « [palier 1 du savoir-nager](#) ».

Classe	Dates
CE1-CE2	Les vendredis du 22 janvier au 26 mars 2020 de 14h50 à 15h30
GS-CP	Jour et horaire à définir du 29 mars au 18 juin 2020

8) Travaux

Les travaux ont débuté en novembre 2019 et ont connu une phase d'interruption lors de la période de confinement. Les entreprises ont été soumises à un protocole sanitaire strict lors de la reprise des travaux après le 11 mai, puis par la période des congés estivaux.

Par ailleurs, les travaux ont pris du retard sur le calendrier initial du fait de la révision des réseaux souterrains qui ont été découverts lors de la démolition de la cour.

La livraison de la cour élémentaire (anciennement la partie haute de la cour où se situaient le préau et la structure de jeux) est prévue pour le retour des vacances scolaires de la Toussaint.

A partir du lundi 2 novembre 2020, l'accès à l'école se fera donc de nouveau par *l'impasse de l'école* via un portail provisoire sécurisé et installé entre les nouveaux murs d'enceinte de l'école.

L'espace de la cour sera sécurisé du reste du chantier (anciennement partie basse de la cour entre le bac à sable et l'ancien logement, et entre le gymnase et le bâtiment historique) par des barrières Heras.

La date précise de la fin des travaux est difficile à fixer, cela est prévu en cours d'année scolaire. Quoiqu'il en soit, il a été convenu avec l'équipe enseignante qu'il serait préférable de prévoir l'aménagement des nouveaux locaux pour la prochaine rentrée scolaire.

9) Questions transmises

Questions à destination de l'école

- *Est-il prévu une (re)sensibilisation des enfants au harcèlement, et à tout type de comportements pouvant entraîner l'isolement ou le mal-être d'un autre enfant ?*

M. MORGANT rappelle l'importance de préciser que le mot « harcèlement » ne doit pas devenir un mot courant au sein de l'école mais doit seulement être réservé à des situations graves. L'équipe enseignante compte sur les parents pour signaler des élèves qui viendraient « la boule au ventre » à l'école parce que des histoires de chamailleries ont trop duré. Un élève qui est mis de côté de manière récurrente est un cas qui doit interpeller.

Les enseignants sont très vigilants et peuvent échanger en équipe sur une situation précise.

La sensibilisation au harcèlement scolaire est pratiquée à l'école, pour répondre à une situation précise, grâce à de nombreux outils pédagogiques. Le but est que les élèves deviennent eux-mêmes des signaleurs, qu'ils sachent reconnaître une situation à problème pour un autre élève.

L'Éducation nationale dispose d'un protocole pour résoudre des problèmes de ce type, en trois étapes, si besoin. Aujourd'hui, l'étape 1 a été déclenchée à l'école deux fois et cela a suffi pour résoudre le problème.

- *Quels jeux sont autorisés pendant les temps de récréation (billes, ballons, cartes, livres personnels) ?*

Sur le site principal, les élèves ont élaboré le règlement de la cour selon les besoins et préoccupations de leur tranche d'âge. Ensuite, par petits groupes d'élèves, une présentation des règles a été faite aux élèves des autres classes.

Une réunion de concertation en équipe doit avoir lieu prochainement pour harmoniser ces règlements de cour sur les deux sites.

Le règlement intérieur, voté lors de ce conseil d'école, stipule :

4.6.1 Il est interdit d'apporter à l'école des objets ou jouets provenant de l'extérieur, ainsi que des téléphones portables et tout objet électronique. L'équipe pédagogique se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Toutefois, cette partie du règlement intérieur peut être flexible suivant les besoins de chacun. En effet, les élèves ont une place dans le fonctionnement de l'école et peuvent faire remonter, à travers les conseils de classe notamment, des demandes auprès de l'équipe enseignante. Celles-ci sont alors étudiées en conseil des maîtres pour vérifier la faisabilité, en fonction des contraintes et des aspects sécuritaires.

M. COUIC demande s'il est possible d'apporter des billes à l'école. Le directeur indique que des billes ont été mises à disposition des élèves par l'école l'année dernière, M. MORGANT précise que cette solution ne convient pas forcément aux élèves.

La proposition d'apporter des billes de la maison n'a pas été actée pour l'instant, mais cela peut évoluer selon les besoins définis par les élèves. Pour autant, le service périscolaire le permet sur le temps de pause méridienne, pouvant créer des situations d'incompréhension chez certains élèves sur l'utilisation de ce matériel personnel dans la cour en fonction des différents temps (scolaire ou périscolaire).

Il est décidé, en accord avec l'adjointe aux affaires scolaires, de prévoir une concertation pour essayer de mettre en place un règlement de cour commun aux temps scolaires et périscolaires.

➤ *Y aura-t-il une photo de classe et des photos individuelles ?*

Les photographies collectives seront reconduites, les modalités de prise de vue restant à définir suivant l'évolution des conditions sanitaires (groupe entier ou individuel avec montage en laboratoire comme l'année dernière).

Les photographies individuelles et l'organisateur (école ou APE) restent à être confirmés.

Questions à destination de la mairie

➤ *Compte tenu du protocole sanitaire, est-ce qu'il y a des jeux à la garderie le matin et le soir ? Quels jeux sont autorisés pendant les temps de récréation du périscolaire ?*

L'adjointe aux affaires scolaires informe qu'une partie des jeux de la garderie est disponible par rotation afin d'assurer la désinfection. Le temps a également permis jusqu'à présent d'investir la partie « jardin » en extérieur.

➤ *Est-il possible d'acter un accord avec la mairie pour prolonger la garderie jusqu'à 19h00 (au lieu de 18h30) lorsque les réunions de classe en début d'année sont organisées ?*

Le directeur rappelle que, depuis l'année dernière, il a été décidé que les enfants ne soient pas conviés aux réunions d'information pour des raisons de sécurité. En effet, il est difficile pour les parents de suivre une réunion tout en surveillant les enfants qui se trouvent sous leur responsabilité.

La mairie avait donc été sollicitée l'année dernière pour prolonger le temps de garderie de 18h30 à 19h00 à trois reprises, les réunions des classes ayant été regroupées pour limiter cette demande d'augmentation du temps de service d'un agent municipal (ce qui représente trois fois 30 minutes, soit 1h30). Une enquête en ligne avait permis d'identifier les besoins des familles, quelques élèves étaient concernés.

L'adjointe aux affaires scolaires précise que les temps de ménage ont déjà été augmentés pour respecter le protocole sanitaire, mais qu'une concertation avec la DGS sera réalisée.

M. le Maire indique que les volumes horaires du personnel communal ne sont pas extensibles et que cette demande entraînerait une compensation sur un autre temps de service du personnel concerné. Si cette demande aboutit, il sera indispensable qu'elle soit suffisamment anticipée pour permettre d'organiser ce service complémentaire.

- *Quand est-ce que la vitre cassée sur le site annexe sera-t-elle remplacée ?*

L'adjointe aux affaires scolaires prend note de cette demande de travaux qui ne lui avait pas été transmise.

- *En cas de panne du feu tricolore, serait-il possible qu'une personne soit mobilisée pour faire traverser les enfants le matin, le midi et le soir afin de sécuriser le passage piéton ?*

L'adjointe aux affaires scolaires espère qu'il n'y aura plus de dysfonctionnement des feux tricolores comme cela a été le cas de juin à septembre. Elle précise que les enfants sont sous la surveillance des adultes lorsqu'ils traversent la route départementale devant l'école (parents ou personnel municipal lors des transferts vers la cantine et la garderie).

Cet axe de circulation pose question en conseil d'école depuis de nombreuses années, la sécurité est clairement mise en avant suite à de nombreux incidents.

M. le Maire réaffirme sa volonté d'engager une réflexion sur la sécurisation des voies d'accès au bourg (cf page 3 du [PV du conseil d'école du 15 février 2018](#)).

- *Depuis le dernier conseil d'école, la mairie a-t-elle été sollicitée par Enedis (ou une société sous-traitante) pour l'installation du compteur Linky ?*

M. le Maire indique que le compteur communicant a été installé à l'école sur le site principal, au niveau de l'armoire dans le couloir du bâtiment historique.

- *Serait-il possible d'envisager que les repas de la cantine soient confectionnés sur place comme le souhaitent un grand nombre de parents ?*

L'adjointe aux affaires scolaires informe qu'il y a très peu de gaspillage alimentaire (sauf certains plats de légumes), indicateur d'une nourriture appréciée par les enfants.

M. le Maire rappelle que la cuisine est prévue pour de la liaison froide uniquement (plats préparés et livrés en barquette puis réchauffés et servis à table), et qu'un tel projet aurait une incidence sur le prix du repas pour les familles. Actuellement, la moitié des coûts est prise en charge par la collectivité.

La mairie indique que la discussion n'est pas fermée et qu'une réflexion pourra être engagée auprès de la communauté de communes.

➤ *Quand le chauffage sera-t-il allumé sur les deux sites ?*

Le chauffage sera mis en fonctionnement après les vacances de la Toussaint.

Sur le site principal, la chaudière a été déplacée et l'entreprise qui intervient s'est engagée à la mettre en fonctionnement au plus vite afin de réaliser des essais pendant les vacances scolaires.

Sur le site annexe, l'équipe enseignante demande s'il est possible d'activer la chaudière dès la baisse des températures, comme c'est le cas dans les autres bâtiments municipaux.

M. le Maire comprend la requête et s'engage à ce que la mise en chauffe soit réalisée de manière cohérente sur l'ensemble des infrastructures communales dans les années futures.

➤ *Pour favoriser les échanges et la communication entre parents et représentants des parents d'élèves, serait-il possible d'installer une boîte aux lettres sur le site principal ?*

L'adjointe aux affaires scolaires approuve la démarche et s'engage à ce que cela soit mis en place.

Le Président remercie M. PRAT pour son engagement depuis de nombreuses années en tant que membre du conseil d'école, il choisit de passer la main. La séance est levée à 20h00.

Le ou la secrétaire de séance

M. KERHERVE Yann

Signature :



Le président de séance

M. LE MOING Vincent

Signature :

